

Adresse du tribunal du district de Chambéry (Mont-Blanc), lors de la séance du 19 fructidor an II (5 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal du district de Chambéry (Mont-Blanc), lors de la séance du 19 fructidor an II (5 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 266-267;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15485_t1_0266_0000_14

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (55).

36

Les juges du district de Rennes envoient la justification de leurs concitoyens inculpés auprès de la Convention.

Renvoi au comité de Sûreté générale et insertion au bulletin (56).

37

Des biens du ci-devant collège de Molsheim, estimés 9 820 L, ont été vendus 39 065 L, d'après l'avis que donne l'administration du district de Strasbourg.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Domaines (57).

38

Adresse de la société populaire de Saint-Claud, département de la Charente : elle félicite la Convention sur la destruction du tyran Robespierre, et demande à prendre le nom de Claud-la-Montagne.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Division (58).

39

Le conseil général de la commune du Quesnoy [département du Nord] loue le courage de nos défenseurs sur la frontière.

Mention honorable et insertion au bulletin (59).

[*Le conseil général du Quesnoy à la Convention nationale, s.d.*] (60)

Grâces vous soient rendus, Citoyens Représentans, la Liberté est rentrée dans nos murs, c'est à votre sage énergie, c'est à vos travaux constants et éclairés, que nous devons cet heureux retour; vous avez seuls dirigé le courage, l'infatigable ardeur des soldats républicains; vous leur avez dit de vaincre et ils ont vaincu, et les coalisés ne souillent plus le sol que nous habitons; ils y ont laissé des traces nombreuses de leurs forfaits, ils nous ont accablé de tous les maux, et pourtant sous certains aspects, ils nous ont aussi fait quelque bien; leur présence a produit sur nous l'effet de

(55) P.-V., XLV, 77.

(56) P.-V., XLV, 77.

(57) P.-V., XLV, 77.

(58) P.-V., XLV, 77.

(59) P.-V., XLV, 78. *F. de la Républ.*, n° 429; *J. Fr.*, n° 711; *J. Univ.*, n° 1 747; *Rép.*, n° 260.

(60) C 319, pl. 1 305, p. 20. *Moniteur*, XXI, 685. *Bull.* 19 fruct.; *C. Eg.*, n° 749.

l'eau sur le fer embrasé. Oui, nous avons appris à mieux connoître encore nos ennemis, car nous les avons vus de plus près; nous avons appris à mieux encore apprécier la liberté, car nous en avons été privés après en avoir joui, ce n'est point seulement des ennemis du dehors dont vous nous avez délivrés, Citoyens représentans, vous avez en même temps sçu abattre ceux du dedans; considérés l'étendue du double bienfait et vous aurez la mesure de nos sentimens et de notre reconnoissance.

Salut et fraternité.

NAVEZ, DUCHATEAU, ENSTREMANT, CHEMADE, FREAUX, BAILLON, COUVREUX, DARRE, GILLERON, RIGOLET, DELCROIX.

40

Le tribunal du district de Chambéry [département du Mont-Blanc] félicite la Convention sur son énergie, et l'invite de rester à son poste jusqu'à la paix (61).

[*Les membres du tribunal de district de Chambéry à la Convention nationale, le 6 fructidor an II*] (62)

Représentans du peuple,

Encore une fois vous avez sauvé la patrie... l'infâme triumvirat s'élevait avec audace sur les ruines sanglantes de l'hébertisme et des conjurations vaincues; il méditoit de noirs projets, il conspiroit la mort d'un grand peuple; déjà il touchait au succès, il goûtait d'avance une joie parricide : encor un jour, encore une heure, et nous nous éveillions dans l'abîme, et la liberté, la patrie n'étoient plus que de vains mots, et le genre humain périssoit avec nous. Mais vous étiez là, vous, les amis du peuple, vous, ses intrépides déffenseurs; vous étiez là... à peine le monstre levoit sa tête altièrre et menaçante, à peine il tentoit de saisir sa proie, que la foudre populaire, dirigée par vos mains, l'a frappé; il est tombé et n'a laissé après lui que l'étonnement profond de son affreuse existence, le souvenir de ses crimes, la joie de son supplice et une leçon terrible à quiconque oseroit l'imiter.

Périssent avec Robespierre et ses lâches complices, périssent tous les traîtres qui voudroient attenter aux droits du peuple, à sa souveraineté! que la tombe du tyran ne se referme que sur le dernier des ennemis du peuple! Et vous, ses mandataires fidels, poursuivez d'un pas ferme dans la carrière que vous parcourez avec tant de sagesse, de constance et de succès; tandis que d'une main vous comprimez l'aristocratie orgueilleuse et rebelle, que vous enchaînez l'indulgence perfide, de l'autre, vous brisez le joug de fer que les vils suppôts des Hébert et des Robespierre appesantissaient indistinctement sur tous les citoyens; vous arrachez à ces monstres le masque dont ils se

(61) P.-V., XLV, 78.

(62) C 319, pl. 1 305, p. 19.

couvraient, vous livrez leur mémoire à l'opprobre et leur tête à l'échaffaud; par vous, l'innocence opprimée revoit ses foyers paisibles, l'imprudence et l'erreur ne sont plus confondues avec le crime, le règne de la liberté est aussi celui de la justice et de l'humanité.

Tous les cœurs sensibles et purs, toutes les âmes honnêtes, tous les bons citoyens applaudissent à vos salutaires et sublimes décrets; ils n'affligent, ils n'épouvantent que les conspirateurs et les traîtres, parce que vous voulez l'égalité et qu'ils veulent la domination, parce que vous voulez la liberté, et qu'ils veulent la tyrannie; la nation, sous leur despotisme, ne voyait plus la liberté dans les principes immuables et vos décrets qui les consacrent. Qu'ils disparaissent, ces êtres immoraux et féroces, et le peuple, plein de confiance dans la Convention nationale, seule digne de le représenter, seule digne de le gouverner, se resaisira de ses droits et jouira de vos bienfaits dans toute leur étendue.

Législateurs, restez à votre poste, jusqu'à ce que la liberté ne compte plus d'ennemis étrangers ou domestiques; vos mains ont courageusement fondé la République; c'est à vous d'en achever, d'en consolider l'édifice, c'est à vous de l'embellir et de le rendre immortel; vous avez déjà beaucoup fait; il vous reste encore beaucoup à faire; vous devez au peuple de grandes destinées; encore une fois, restez à votre poste; continuez à donner le bonheur à la France et l'exemple au monde.

GARIN (*président*), VERNEY (*commissaire national*), SANCHE, MERMOZ, CLAUS, MACQUINE.

41

Les administrateurs du département d'Ille-et-Vilaine se plaignent des n^o 225 et 226 du Républicain.

Renvoyé au comité de Sûreté générale, et insertion au Bulletin (63).

Les administrateurs du département d'Ille-et-Vilaine rappellent tous les actes de civisme des citoyens de la commune de Rennes pour les justifier des inculpations calomnieuses dirigées contre eux; ils invitent la Convention nationale à croire que l'union la plus parfaite règne entre tous les habitants de leur cité et leurs frères d'armes; que l'esprit public s'y soutient à la plus grande hauteur; que le gouvernement révolutionnaire y marche avec la plus grande activité; que l'aristocratie n'ose y lever la tête; qu'enfin la patrie n'a point d'enfants plus fidèles que la grande majorité des citoyens de Rennes, ni la liberté de plus zélés défenseurs (64).

(63) P.-V., XLV, 78.

(64) Bull., 22 fruct. (suppl.). *Gazette Fr.*, n^o 978; *J. Fr.*, n^o 709; *J. Mont.*, n^o 128; *J. Perlet*, n^o 712; *F. de la Républ.*, n^o 428; *J. S.-Culottes*, n^o 567; *Rép.*, n^o 259; *M.U.*, XLIII, 295.

42

La commune de Paris adresse à la Convention l'état des prisons et le nombre des détenus, qui s'élève à 5 265 (65).

[*Etat des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, 19 fructidor an II*] (66)

Maison de justice du département	602
Petite-Force	231
Pélagie	148
Magdelonnettes	134
Abbaye	41
Bicêtre	721
La Salpêtrière	457
Chambre d'arrêt, à la Mairie	39
Luxembourg	412
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	342
Picpus, faubourg Antoine	96
Les Carmes, rue de Vaugirard	175
Les Angloises, rue Victor	133
Les Angloises, rue de l'Oursine	89
Les Angloises, faubourg Antoine	70
Ecossois, rue des Fossés Victor	69
Lazare, fauxbourg Lazare	279
Belhomme, rue de Charonne	19
Bénédictins anglois, rue de l'Observat. ..	89
Maison du Plessis	386
Maison de répression, rue Victor	51
Maison de Coignard, à Picpus	33
Montprin	49
Fermes	
Caserne des Petits Pères	134
Caserne, rue de Sève	120
Caserne des Carmes, rue de Vaugirard ..	63
Vincennes	283

TOTAL GENERAL 5 265

(Certifié conforme aux feuilles journalières, CHRISTOPHE, BALLAY)

43

Le vérificateur-général des assignats envoie à la Convention une somme de 168 L 15 s, que les employés de l'agence offrent pour le soulagement des familles qui ont fait des pertes à l'explosion de la poudrerie de Grenelle.

Mention honorable et insertion au bulletin (67).

[*Le vérificateur général des assignats au président de la Convention, le 19 fructidor an II*] (68)

(65) P.-V., XLV, 78.

(66) C 319, pl. 1 305, p. 21.

(67) P.-V., XLV, 78. Bull. 19 fruct. (suppl.), *F. de la Républ.*, n^o 429; *J. Fr.*, n^o 711; *J. Univ.*, n^o 1 747; *J. Mont.*, n^o 129.

(68) C 318, pl. 1 294, p. 15.